



Pour diffusion immédiate : 05/09/2025

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE LA CONCLUSION D'UN ACCORD AVEC LA TRIBU DES MOHAWKS DE SAINT REGIS, METTANT FIN À UN CONFLIT QUI DURAIT DEPUIS PLUSIEURS DÉCENNIES**

*Il prévoit le retour des terres sous le contrôle de la tribu, avec le versement de paiements par la New York Power Authority pour l'utilisation des terres et l'accès à l'électricité*

*Cela met fin à un litige entamé en 1982 et comprend la restauration de l'accès aux îles le long du fleuve Saint-Laurent pour les Mohawks d'Akwesasne, ainsi qu'une aide aux frais de scolarité dans les établissements et les community colleges de la SUNY*

*La gouverneure poursuit son engagement à renforcer et à rétablir les relations avec les populations autochtones dans tout l'État de New York*

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui que l'État de New York avait conclu un accord de règlement avec la tribu des Mohawks de Saint-Regis (Saint Regis Mohawk Tribe, SRMT), mettant ainsi fin à un différend vieux de plusieurs décennies qui avait débuté en 1982 à la suite d'un litige portant sur l'achat de terres. L'accord prévoit la restitution de terres à la tribu des Mohawks de Saint-Regis, environ 3 850 hectares (9 500 acres), dans le comté de Franklin et près de 1 950 hectares (4 800 acres) dans le comté de St. Lawrence, ainsi que des paiements de la part de la New York Power Authority pour l'utilisation des terres et la fourniture d'électricité. L'accord prévoit également une aide à la scolarité pour les membres de la tribu dans les établissements et les community colleges de la SUNY, et rétablit l'accès aux îles de Croil, Long Sault et Barnhart sur le fleuve Saint-Laurent.

« Pour ouvrir une voie vers l'avenir, nous devons reconnaître les erreurs du passé, et je suis reconnaissante que l'accord entre l'État de New York et la tribu des Mohawks de Saint-Regis nous ait permis de le faire », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Si l'histoire de l'État de New York a été entachée d'une histoire tragique, son avenir sera fait de justice, de réconciliation, de responsabilité et de guérison ; en tant que gouverneure, je m'engage à soutenir tous les peuples autochtones de notre État et à prendre les mesures nécessaires pour renforcer et restaurer les relations avec l'État. »

**Le conseil tribal des Mohawks de Saint-Regis a déclaré :** « Notre revendication territoriale remonte à environ 43 ans. La récupération de nos terres a toujours été notre objectif et celui de nos ancêtres. Nous ne serions pas ici aujourd'hui sans la persévérance et le courage de toutes les personnes qui ont œuvré à la revendication et aux négociations depuis 1982. Le règlement n'est pas parfait, car il ne rétablit pas toutes les terres mohawks que nous avons historiquement perdues. Cependant, le règlement nous donne la possibilité d'ajouter, de restaurer et d'acquérir des terres, ainsi que de supprimer les taxes foncières, de fournir un financement aux étudiants mohawks d'Akwesasne à la SUNY, en plus d'acquérir de l'électricité à un tarif préférentiel. »

### **Accord de règlement avec la tribu des Mohawks de Saint-Regis**

L'accord règle les différends fonciers ainsi que les questions d'utilisation de l'énergie, d'éducation et d'accès aux îles de Croil, Long Sault et Barnhart sur le fleuve Saint-Laurent.

### **Rétablir les droits fonciers :**

- Les terres contestées dans les comtés de Franklin et de St. Lawrence deviendront des terres indiennes à la date d'entrée en vigueur de l'accord de règlement. Environ 3 700 hectares (9 200 acres) dans le comté de Franklin et 1 300 (3 200 acres) dans le comté de St. Lawrence seront restitués à la tribu des Mohawks de Saint Regis, avec une restauration immédiate de 1 375 hectares (3 400 acres) dans le comté de Franklin et de 526 hectares (1 300 acres) dans le comté de St. Lawrence.
- Comtés. L'État effectuera des paiements récurrents : un paiement annuel de 2 millions de dollars au comté de Franklin, avec un paiement annuel supplémentaire d'un million de dollars au comté de Franklin provenant du paiement d'exclusivité, et un paiement annuel de 4 millions de dollars au comté de St. Lawrence provenant du paiement d'exclusivité.
- L'accord établira une procédure permettant aux Mohawks d'Akwesasne de convertir certaines parcelles en terres indiennes si les conditions requises sont remplies.

### **Utilisation de l'énergie et paiements :**

- La New York Power Authority (NYPA) versera à la SRMT 2 millions de dollars par an pendant 35 ans, pour un total de 70 millions de dollars
- La NYPA fournira à la SRMT jusqu'à 9 mWh d'énergie à moindre coût qui pourra être utilisée pour développer l'économie de la SRMT ou par les membres pour leur usage personnel. L'électricité fournie ne peut être revendue sur le marché libre et ne peut être transmise au Canada que si le Conseil des Mohawks d'Akwesasne obtient tous les permis et approbations nécessaires

### **Accès à l'éducation :**

- L'État renoncera aux frais de scolarité et aux frais obligatoires pour huit semestres à temps plein maximum pour tout Mohawk d'Akwesasne inscrit dans un établissement ou un community college de la SUNY.
- Les membres de la SRMT qui s'inscrivent à Cornell ou à Alfred bénéficieront d'une réduction équivalente aux frais de scolarité des résidents de premier cycle de la SUNY.
- Ces prestations ne sont pas soumises à une condition de revenu.

### **Accès à la terre :**

- La SRMT peut accéder aux îles Croil, Long Sault et Barnhart sur le fleuve Saint-Laurent pour la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette avec certaines restrictions limitées. Les normes de chasse pour la SRMT seront égales ou plus strictes que les réglementations applicables aux chasseurs agréés dans l'État de New York.
- Aucun droit ne sera perçu pour l'utilisation par la SRMT de la rampe de mise à l'eau de Robert Moses State Park – Thousand Islands.
- La SRMT pourra effectuer une surveillance environnementale sur les îles moyennant un préavis d'au moins 10 jours au Bureau chargé des parcs, des loisirs et de la préservation historique (Office of Parks, Recreation and Historic Preservation, OPRHP) de l'État de New York et l'absence de dommages pendant la période de surveillance.
- La SRMT dispose d'un droit de préemption si l'État souhaite un jour aliéner l'une de ces îles.

**La sénatrice Kirsten Gillibrand a déclaré :** « La tribu des Mohawks de Saint-Regis et les habitants d'Akwesasne cherchent depuis longtemps à obtenir justice et à récupérer leurs terres légitimes. « Je suis très reconnaissante qu'après des décennies de plaidoyer incessant de la part des chefs tribaux, la gouverneure Hochul ait signé l'accord visant à restituer des milliers d'hectares à la tribu. Je continuerai à travailler pour que cet accord soit ratifié par le Congrès et je resterai une partenaire engagée auprès des communautés autochtones à travers notre État. »

**Le membre de l'Assemblée Billy Jones a déclaré :** « Bien que je sois impliqué dans les discussions sur le règlement des revendications territoriales depuis plus de 15 ans, le mérite en revient essentiellement aux législateurs du comté de Franklin, anciens et actuels, aux gestionnaires des comtés, aux responsables municipaux et aux membres de la tribu des Mohawks de Saint-Regis qui ont travaillé sans relâche pour parvenir à cet accord. Je participe à ces discussions depuis l'époque où j'étais président de l'Assemblée législative du comté de Franklin, et je sais donc personnellement à quel point il a été difficile d'en arriver là. Après des années de négociations laborieuses, cet accord garantit un règlement équitable pour toutes les parties. Je tiens à remercier la gouverneure et toutes les personnes impliquées pour avoir finalisé cet accord important et historique. »

**Ed Lockwood, président du conseil législatif du comté de Franklin, a déclaré :**

« Après des décennies de négociations entre le comté de Franklin, la tribu mohawk et l'État de New York, les trois parties sont parvenues à un consensus pour soumettre le protocole d'accord final sur les revendications territoriales au gouvernement fédéral pour examen et approbation. Le comté de Franklin, ainsi que les représentants des villes de Bombay et de Fort Covington, ont travaillé avec diligence et dans un esprit de collaboration pour faire aboutir cet accord. Au nom de l'Assemblée législative du comté de Franklin, nous attendons avec impatience la finalisation de l'accord sur les revendications territoriales et les opportunités qu'il représente pour toutes les parties concernées. »

**Le président du conseil législatif du comté de St. Lawrence, David Forsythe, a déclaré :** « Ce règlement permettra de restituer des terres à la tribu tout en améliorant les possibilités offertes aux comtés environnants de Franklin et de St. Lawrence. Ce litige, qui dure depuis plus de 43 ans, se conclut par un accord qui reconnaît les droits, les privilèges et les responsabilités de toutes les parties. Les parties intéressées au niveau local et d'État ont toutes donné leur accord. Avec l'approbation du Congrès et du président, la question sera enfin réglée. Depuis 2014, le comté demande instamment une conciliation qui aboutirait à un règlement. Ce règlement historique témoigne de l'intérêt commun de toutes les parties concernées à vivre en paix les unes avec les autres pour les générations à venir. Je remercie la gouverneure et tous les signataires d'avoir résolu ce problème de longue date. Le comté attend avec impatience la mise en œuvre des principes du règlement. »

**Engagement à renforcer les relations**

La gouverneure Hochul s'est engagée à soutenir et à renforcer les relations avec les peuples autochtones et les tribus dans tout l'État de New York. Les mesures prises par la gouverneure dans le prolongement de ses actions sont mises en évidence ci-dessous :

- Elle s'est rendue dans le territoire de Cattaraugus de la nation indienne Seneca le 20 mai et [a présenté des excuses officielles](#) concernant le rôle de l'État de New York dans le fonctionnement de la Thomas Indian School.
- Elle a rassemblé plusieurs dirigeants des nations indigènes de l'État de New York pour un [sommet historique au Capitole de l'État de New York](#) à Albany.
- Elle a créé un poste de [Secrétaire adjoint pour les Premières Nations](#) au sein de l'Executive Chamber de la gouverneure
- Elle s'est rendue à l'Onondaga Nation Longhouse. La gouverneure Kathy Hochul a effectué une [visite historique à l'Onondaga Longhouse](#), la première visite d'un gouverneur en exercice depuis plus d'un demi-siècle, pour s'entretenir avec les dirigeants de la nation Onondaga, notamment Tadodaho Sid Hill, des représentants du Council of Chiefs et des Clan Mothers.
- Elle a restitué plus de 408 hectares (1 000 acres) de terre à la nation Onondaga. La gouverneure Kathy Hochul, accompagnée de Deb Haaland, secrétaire du Département de l'intérieur des États-Unis (United States Department of Interior),

et de Tadodaho Sidney Hill, de la nation Onondaga, a annoncé un accord historique dans le cadre du programme d'évaluation et de restauration des ressources naturelles du lac Onondaga (Onondaga Lake Natural Resource Damage Assessment and Restoration Program), qui a permis la restitution de plus de 408 hectares (1 000 acres) de terres pittoresques à la nation, soit l'une des plus importantes restitutions de terres par un État à une nation autochtone.

- Elle a proposé de renforcer la stabilité des familles indigènes en chargeant la secrétaire adjointe Rule de proposer, en consultation avec les dirigeants des Nations et les parties prenantes, des stratégies visant à renforcer les objectifs de la loi sur la protection de l'enfance indienne (Indian Child Welfare Act), ce qui souligne l'engagement de l'État de New York à réparer les injustices infligées aux communautés indigènes.
- Elle a affecté un financement de 2,5 millions de dollars aux soins de santé dentaire des Premières Nations, dans le but de combler les lacunes en matière d'accès.
- Elle a répondu aux représentations discriminatoires en entamant un examen approfondi de la représentation artistique des peuples autochtones au Capitole, avec la présence de représentants de chacune des neuf nations autochtones, pour s'assurer que tous les New-Yorkais sont bien accueillis au Capitole de l'État.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418  
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :  
[ny.gov/signup](http://ny.gov/signup) | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)